



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-001

**PORTANT RETRAIT DE DELEGATIONS
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

à Monsieur Jean-Charles VALENTIN

Conseiller municipal

Le Maire de Pélussin (Loire) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article .2122-18 et L. 2122-23 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 18 mars 2022 donnant délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Charles VALENTIN ;

Considérant que pour libérer M. Jean-Charles VALENTIN de ses obligations concernant les affaires relevant du cadre du budget ;

ARRETE

Article 1 :

Toutes les délégations consenties à M. Jean-Charles VALENTIN lui sont retirées à compter du 15 janvier 2025.

Article 2 :

Le maire et M. Jean-Charles VALENTIN, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-19 en date du 18 mars 2022.

Article 5 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à :

- M. le Préfet
- Monsieur le trésorier public

Et notifié à l'intéressé.

Vu pour acceptation,
M. Jean-Charles VALENTIN

FAIT à Pélussin, le 15 janvier 2025

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20250114-2025-001-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2025

Notification : 15/01/2025

